

PRESSE DU 07.11.2010

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes téléchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

===== GÉNÉRALITÉS =====

DEPECHE de la FED du 7.11.2010

Italie : éolien et voltaïque un député les menottes aux mains47 mises en examen pour association mafieuse, assassinat, extorsion et vols,

Source : Article paru le 3 novembre 2010.dans le journal CORRIERE DI RAGUSA .

<http://www.corrierediragusa.it/articoli/cronache%20regionali/catania/11079-la-mani-della-mafia-sulleolico-e-il-fotovoltaico-arrestato-anche-un-deputato.html>

En Italie, beaucoup d'associations environnementales luttent contre l'éolien industriel.

Elle se battent avec pugnacité notamment : Italia Nostra, le Club Alpino Italiano, la Montagne Wildeness, les Amis de la Terre, LIPU, et un ensemble de nombreux groupes locaux

Voir site www.viadalvento.org

CORRIERE di RAGUSA .it
Il quotidiano ibleo online

Mafia eolico e fotovoltaico? Deputato in manette

ITALIE: Maffia : éolien et photovoltaïque ? Un député menotté

Voici la traduction rapide (et approximative de l'article)

Un mandat d'arrêt contre 47 suspects, y compris des membres éminents de Cosa Nostra et de ses administrateurs, a été exécuté la nuit dernière par des carabinieri du **ROS *(unité spécialisée dans la lutte anti terrorisme et anti criminalité)**, sur les régions allant de la Sicile, du Latium, de la Toscane, de l'Emilie-Romagne et du Frioul-Vénétie-Julienne.

L'armée des carabinieri a déclaré avoir confisqué à 400 millions d'euros de biens.

L'enquête a été coordonnée par le procureur en chef Vincenzo D'Agata, et par les magistrats de la Dda, Gennaro Giuseppe, Agata Santonocito, Anthony Fanara et Iole Boscarino.

Le mandat d'arrêt, a été émise par le magistrat Louis Lombardo à la demande du procureur de Catane, elle concerne des membres de la Cosa Nostra, des administrateurs publics et des hommes d'affaires de la capitale de l'Etna.

Les divers crimes supposés, sont : association mafieuse, assassinat, extorsion et vols.

Parmi les personnes arrêtées il ya aussi Fagone Fausto (photo quand il était avec Casini), un membre régional de « l'Italie Populaire de Demain » (Pid)

Des mesures restrictives ont également été émise contre le « Conseil de la Province de Catane »(UDC), Antonino Sangiorgi, conseiller de Palagonia, Joseph Tomasello, et Francesco Ilardi «homme d'affaires et conseiller municipal à la Ville de Ramacca,

Le magistrat Luigi Barone a rejeté la demande d'arrestation qui a été faite par le procureur contre l'ancien député Giovanni Cristaudo Pdl Sicile et maintenant Groupe mixte.

Les carabinieri ont effectué aussi une recherche dans le bureau de l'avocat civil Agatino Santagati qui était menotté. Selon l'acte d'accusation, il aurait un rôle essentiel pour mettre en relation un certain nombre d'entrepreneurs et de membres de Cosa Nostra dans la capitale Etna Tenutella, pour les affaires concernées

Avec lui ont également été arrêtés deux hommes d'affaires: John D'Urso, Rosario Ragusa.

Des Enquêtes coordonnées par le Procureur anti-mafia de Catane émergerait, un lien entre ces affaires et l'avocat, de deux membres de la famille Santapaola: Francesco Mario Marsiglione et d'Herculanum.

Lors de l'enquête le Procureur de Catane a aussi demandé la mise sous séquestre du centre commercial « Vous Tenutelle » mais le juge d'instruction Luigi Baron l'a rejeté parce qu'il est la propriété de gens complètement étrangers à cette affaire

Les enquêtes des Carabinieri du ROS ont reconstruit la nouvelle utilisée par Cosa Nostra Etna, en se documentant sur les intérêts criminels et les méthodes d'infiltration dans les marchés publics à travers un vaste réseau de collusion avec l'administration publique.

Avec l'aide des carabinieri des arrestations ont abouti à la saisie des biens d'une valeur d'au moins 400 millions d'euros, y compris toute la filière économique des groupements mis en examens (entreprises, centres commerciaux, bâtiments et biens mobiliers.)

Fausto Fagone, 44 ans, originaire de Palerme, un diplômé en économie, est un conseiller financier. Il est membre régional de l'UDC en Sicile depuis 2006, et est à son deuxième mandat. Depuis le 28 septembre, il rejoint le Parti populaire de l'Italie demain (PID), né de la scission du groupe de Xavier Romano Salvatore Cuffaro et UDC. Il est président de la commission de la culture, l'éducation et le travail de **l'Assemblée Régionale de Sicile** (Ars).

Il était auparavant maire de Palagonia centre agricole important de la plaine de Catane est célèbre pour ses oranges, une position qu'il a hérité de son père, Salvino. Et en tant que maire de Palagonia, à la demande du Procureur général de Caltagirone, Francesco Paolo Giordano, le 28 juin dernier, Fausto Fagone avait été mis en examen pour abus de pouvoir, aggravé la fraude, faux et usage de faux, mensonge idéologique, et fraude dans les marchés publics, ainsi que deux représentants municipaux et deux hommes d'affaires dans l'enquête sur des irrégularités présumées dans l'attribution du contrat pour la collecte des déchets municipaux solides dans le pays.

Cristaudo John, 66 ans, géomètre, fonctionnaire des impôts directs, est un membre régional depuis 2001, avec trois mandats. Jusqu'en 2006, il fut secrétaire de la Constitution et des Réformes institutionnelles. Service de la « Force en Italie » est ensuite transmis à la PDL.

Il a ensuite fusionné avec le PDL-Sicile par Gianfranco Micciche, et puis le secrétaire du Parti dans le Sud. Dans le passé a souvent été conseillé municipal Cristaudo à Catane. Sa première expérience a été en 1988. Il a été deux fois au centre des enquêtes menées par le Procureur pour de prétendues irrégularités administratives « Etna », mais a toujours été acquitté à l'audience préliminaire.

CATANIA - 03/11/2010

Catania: documentati gli interessi criminali e le infiltrazioni negli appalti pubblici

Mafia su eolico e fotovoltaico? Deputato in manette Si tratta di Fausto Fagone del Pid. Gli indagati sono 47

Un'ordinanza di custodia cautelare nei confronti di 47 indagati, tra esponenti di spicco di Cosa nostra e amministratori, è stata eseguita la notte scorsa da carabinieri del Ros tra Sicilia, Lazio, Toscana, Emilia Romagna e Friuli Venezia Giulia. Militari dell'Arma hanno anche sequestrato beni per circa 400 milioni di euro. L'inchiesta è stata coordinata dal procuratore capo Vincenzo D'Agata, e dai magistrati della Dda Giuseppe Gennaro, Agata Santonocito, Antonino Fanara e Iole Boscarino.

Il provvedimento, emesso dal Gip Luigi Lombardo su richiesta della Dda della Procura di Catania, riguarda esponenti di spicco di Cosa nostra, pubblici amministratori ed imprenditori del capoluogo etneo. I reati ipotizzati, a vario titolo, sono associazione mafiosa, omicidio, estorsioni e rapine.

Tra gli arrestati c'è anche il deputato regionale dei Popolari Italia domani (Pid) *Fausto Fagone (nella foto quando stava con Casini)*. Provvedimenti restrittivi sono stati emessi anche nei confronti del consigliere della Provincia di Catania dell'Udc, Antonino Sangiorgi, dell'assessore del Comune di Palagonia, Giuseppe Tomasello, e dell'imprenditore e assessore al Comune di Ramacca, Francesco Ilardi. Il Gip Luigi Barone ha rigettato la richiesta di arresto avanzata dalla Procura nei confronti del deputato regionale ex Pdl Sicilia e adesso Gruppo misto Giovanni Cristaudo.

In manette anche l'avvocato civilista Agatino Santagati. Militari dell'Arma stanno effettuando una perquisizione nel suo studio. Secondo l'accusa, il legale avrebbe avuto un ruolo di collegamento tra alcuni imprenditori ed esponenti di Cosa Nostra nel capoluogo etneo nell'acquisto del parco commerciale La Tenutella. Con lui sono stati arrestati anche due imprenditori: Giovanni D'Urso e Rosario Ragusa. Dalle indagini coordinate dal Dda della Procura di Catania sarebbero emersi contatti tra gli imprenditori, l'avvocato e due esponenti della famiglia Santapaola: Francesco Marsiglione e Mario Ercolano.

Nell'ambito dell'inchiesta Iblis, la Procura di Catania ha chiesto anche il sequestro del centro commerciale Le Tenutelle ma il gip Luigi Barone lo ha rigettato perchè è di proprietà di persone completamente estranee all'inchiesta. Le indagini dei carabinieri del Ros hanno ricostruito le recenti dinamiche di Cosa nostra etnea, documentandone gli interessi criminali e le infiltrazioni negli appalti pubblici, mediante una capillare rete collusiva nella pubblica amministrazione. Contemporaneamente agli arresti militari dell'Arma hanno eseguito il sequestro di beni per almeno 400 milioni di euro, comprendenti l'intero circuito economico di imprese, complessi commerciali, fabbricati e beni mobili dei sodalizi indagati.

Fausto Fagone, 44 anni, originario di Palermo, laureato in Economia, è un consulente finanziario.

È deputato regionale dell'Udc in Sicilia dal 2006, ed è al suo secondo mandato. Dal 28 settembre scorso ha aderito al partito dei Popolari Italia domani (Pid), nato dalla scissione del gruppo di Saverio Romano e Salvatore Cuffaro dall'Udc. È presidente della commissione Cultura, Formazione e lavoro dell'Ars.

In passato è stato sindaco di Palagonia, grosso centro agricolo della Piana di Catania famoso per le arance, incarico che era stato ricoperto dal padre, Salvino. E in qualità di sindaco di Palagonia, su richiesta del procuratore capo di Caltagirone, Francesco Paolo Giordano, il 28 giugno scorso Fausto Fagone è stato rinviato a giudizio per abuso di ufficio, truffa aggravata, falso materiale e ideologico, e frode in pubblica fornitura, assieme a due funzionari comunali e a due imprenditori, nell'ambito dell'inchiesta su presunte irregolarità nella concessione dell'appalto per la raccolta dei rifiuti solidi urbani nel paese.

Giovanni Cristaudo, 66 anni, geometra, funzionario delle imposte dirette, è deputato regionale dal 2001, ricoprendo tre legislature. Fino al 2006 è stato segretario della commissione Statuto e riforme istituzionali. Eletto in Forza Italia è poi passato al Pdl. È successivamente confluito nel Pdl-Sicilia di Gianfranco Miccichè, e ha seguito il sottosegretario nel Partito del Sud.

In passato Cristaudo è stato più volte assessore comunale a Catania. La sua prima esperienza risale al 1988. È stato per due volte al centro di inchieste della Procura etnea per presunte irregolarità amministrative ma è stato sempre prosciolto in sede di udienza preliminare.

Lasiciliaweb

+++++

Arnaud Gossement

07.11.2010

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2010/11/07/titre-de-la-note.html>

Energie : le plafonnement de la CSPE est-il constitutionnel ? (Jason Eyrat)

Posté par , le 07 novembre 2010. Publié dans [Droit de l'énergie](#),



Jason Eyrat, soit un excellent spécialiste de l'énergie qui, en raison de ses fonctions, préfère écrire sous un nom d'emprunt, a bien voulu m'adresser cette chronique, fort intéressante. Je l'en remercie.

Le plafonnement de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) pour les grandes entreprises est-il (encore) constitutionnel ?

Par Jason Eyrat

Créée par la loi du 3 janvier 2003 et remplaçant le fonds du service public de la production d'électricité (qui était alimenté par les producteurs et les importateurs), la contribution au service public de l'électricité est payée par tous les consommateurs d'électricité. Elle a pour but de compenser les « opérateurs électriques » (en l'occurrence le principal est EDF) qui supportent des charges imputables aux missions de service public (péréquation tarifaire, obligation d'achat de l'électricité d'origine renouvelable,

dispositions sociales...), de financer le médiateur national de l'énergie et une partie des charges liées au tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (ces deux derniers items ne constituant pas une mission de service public...).

Le gouvernement va modifier le mécanisme de la CSPE via la loi de finances 2011 (actuellement à l'état de [projet examiné en première lecture au Sénat](#)) :

- suppression du plafonnement de la CSPE à « 7 % du tarif de vente du kilowattheure, hors abonnement et hors taxes, correspondant à une souscription d'une puissance de 6 kVA sans effacement ni horosaisonnalité » ;
- instauration d'un plafonnement (à 0,003 €/kWh) de l'évolution annuelle de la CSPE ;
- application automatique de la proposition annuelle par la CRE du montant unitaire, en l'absence d'une décision explicite du ministre.

Ces trois modifications ont été introduites par [l'amendement de MM. Carrez-Diefenbacher](#). Le ministre du budget a [déjà annoncé une hausse](#), alors que le ministre compétent est celui en charge de l'énergie*.

Quel est le problème puisqu'il s'agit, selon le ministre du budget, « **d'une déclinaison du Grenelle de l'environnement, qui, lui-même, est une déclinaison de la plateforme de Nicolas Hulot** » ?

Ni le rapport d'information de MM. Diefenbacher et Launay, ni les débats parlementaires relatifs au projet de loi de finances 2011 n'examinent la pertinence et les effets du plafonnement de la CSPE pour les gros consommateurs d'électricité (500 000 € ou 0,5 % de la valeur ajoutée), les entreprises dites « électro-intensives ». En outre, les autoproducteurs sont exonérés (jusqu'à 240 GWh par site de production).

Ce plafonnement (instauré en 2003 et 2005) est destiné aux « industries électro-intensives, qui pourraient voir leur compétitivité internationale affectée du fait de la stricte proportionnalité de la contribution aux charges de service public »**.

Si l'adoption du premier plafond (500 000 €) n'a fait l'objet d'aucun débat, il n'en est pas de même pour le second (0,5 % de la valeur ajoutée). Aux sénateurs inquiets de la « survie des entreprises concernées par l'électro-intensivité » (certains évoquant la situation d'entreprises de leur circonscription), le ministre délégué à l'industrie répondait :

« A défaut, il sera délicat d'accorder à certains consommateurs des exonérations de CSPE, dont le coût, d'ailleurs, sera automatiquement supporté par les autres consommateurs, notamment les ménages. (...) Franchement, mesdames, messieurs les sénateurs, il n'est pas possible de légiférer ainsi, à l'aveuglette ! En effet, nous n'avons aucune idée du chiffrage et nous ne savons pas quel sera le poids de la valeur ajoutée, qui varie d'un secteur industriel à l'autre, avec peut-être des effets pervers désastreux dans certains domaines et un effet d'aubaine dans d'autres. Le moins que l'on puisse faire, s'agissant d'un dispositif qui entraîne d'importantes conséquences économiques, c'est tout de même de l'expertiser, de faire une simulation, car, je le répète, je n'ai aucune idée du résultat auquel nous parviendrons ».

L'amendement sénatorial sera adopté, puis supprimé à l'Assemblée, et enfin réintroduit en commission mixte paritaire. Le nouveau ministre délégué à l'industrie ayant cette fois à sa disposition une simulation : **« Bien qu'une telle mesure représente environ 7 % de l'enveloppe de la CSPE au vu de premiers chiffrages, ce qui est cohérent avec l'ordre de grandeur donné par le rapporteur, l'impact sur la facture d'un consommateur domestique moyen n'est que de 0,3 % de la facture, soit 1 euro par an TTC, ce qui paraît supportable ».**

Le Conseil Constitutionnel n'avait pas été saisi sur ce plafonnement, qui était de toute façon motivé par un objectif que le Conseil aurait peut-être reconnu, à l'époque, comme légitime si l'on se réfère à [son raisonnement s'agissant de la contribution carbone](#), fondé sur l'article XIII de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : **« Considérant que des réductions de taux de contribution carbone ou des tarifications spécifiques peuvent être justifiées par la poursuite d'un intérêt général, tel que la sauvegarde de la compétitivité de secteurs économiques exposés à la concurrence internationale ».**

Toutefois, l'évolution du dispositif introduite par le projet de loi de finances 2011 accroît la relativité des contributions respectives des différents consommateurs d'électricité :

- l'effort supplémentaire programmé à partir de 2011 épargnera les bénéficiaires du plafonnement et reposera automatiquement sur les autres consommateurs, notamment les ménages, comme l'avait dit Patrick Dededjian devant le Sénat il y a 5 ans ;
- aucun bilan du plafonnement n'a été tiré 5 ans après sa création alors que la consommation correspondante représente entre 18 et 20 % de l'assiette (autoproducteurs compris**) et que son montant cumulé depuis l'origine s'élève à 2,7 milliards d'euros ;
- des dispositifs, créés postérieurement au plafonnement de la CSPE et répondant pour partie au même objectif, bénéficient aux électro-intensifs (consortium Exeltium, tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché).

La question de la constitutionnalité du plafonnement mérite donc d'être posée (y a-t-il rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques ?), ne serait-ce que pour justifier (enfin) cette disposition au regard de l'objectif de préservation de la « compétitivité internationale » de nos industries électro-intensives.

Notes :

* On remarquera également que [la baisse estivale des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque](#) avait été annoncée en premier par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ! Tandis que le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer [plaide pour un « Grenelle de la fiscalité »](#)

** La répartition de la consommation non soumise à contribution n'est pas publiée par la CRE

+++++

Arnaud Gossement

07.11.2010

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2010/11/07/bilan-du-grenelle-invite-du-tchat-du-nouvel-obs-lundi-a-11h.html>

Bilan du Grenelle : invité du Tchat du Nouvel Obs lundi à 11H

Posté par , le 07 novembre 2010. Publié dans [Droit de l'environnement](#),



Je vous donne rendez vous ce lundi à 11h [sur le site du Nouvel Obs, pour un tchat](#) consacré au bilan du Grenelle de l'environnement.

===== OFFSHORE - GÉNÉRALITÉS =====
 ===== OFFSHORE - RÉGIONS =====
 ===== RÉGIONS =====

AUVERGNE

03 ALLIER

03250 Le-Mayet-de-Montagne

La Montagne

06.11.2010

http://www.lamontagne.fr/editions_locales/vichy/les_dernieres_pales_des_eoliennes_sont_arrivees@CARGNjFdJSsBFxkHChQ.html

[MAYET-DE-MONTAGNE](#)

SAMEDI 6 NOVEMBRE 2010 - 14:23

Les dernières pales des éoliennes sont arrivées



Le dernier convoi transportant les pales pour les éoliennes de la Montagne bourbonnaise a rallié, vendredi, le chantier du chemin de la Ligue. **En provenance d'Allemagne du nord**, les trois semi-remorques, chargés des trois dernières pales longues chacune de 43 mètres, sont arrivées vers 13 heures, à Ferrières-sur-Sichon, escortés par six motards de l'escadron départemental de la sécurité routière de l'Allier.

Après une manoeuvre en marche arrière au lieu-dit « La Croix des Barres », le convoi a emprunté la voie conduisant sur le site éolien. Ces pales vont être fixées la semaine prochaine sur le mât n° 8. Ainsi, les huit éoliennes seront très bientôt prêtes à fonctionner.

CENTRE

18 CHER

18140 Lugny-Champagne & Charentonnay

Le Berry

06.11.2010

http://www.leberry.fr/editions_locales/sancerre/la_municipalite_dit_non_au_projet_eolien_de_direct_energie@CARGNiFdJ/SsBFxkHAhg-.html

BREVE : Sologne-Sancerrois

LUGNY-CHAMPAGNE

EOLIENNE

SAMEDI 6 NOVEMBRE 2010 - 07:20

La municipalité dit non au projet éolien de Direct énergie

C'était inattendu, mais la municipalité de Lugny-Champagne a donné mercredi soir un avis défavorable à l'installation de cinq éoliennes, par Direct énergie, sur sa commune.

Pourtant, la municipalité avait toujours manifesté l'envie de voir s'installer des éoliennes sur ses terres. Celle-ci s'était même mobilisée pour la création d'une ZDE (zone de développement éolien) sur sa commune, ainsi que sur celle de ses voisines, Groises et Charentonnay (canton de Sancergues). D'ailleurs, cette ZDE avait même vu le jour, par arrêté préfectoral, le 29 janvier 2010.

Du coup, la société Direct énergie, porteuse d'un projet de cinq éoliennes sur Lugny-Champagne et de trois sur Charentonnay, avait déposé son permis de construire en préfecture. « Et nous avons un mois pour donner "l'avis du maire" », rappelle Régis Dufayet, le maire de Lugny-Champagne, « et là, le maire se range derrière l'avis du conseil municipal, et donne un avis défavorable ».

Car ce sont sept conseillers, sur dix au total, qui se sont montrés défavorables à ce projet, notamment pour des questions de modifications de paysage. Alors Direct énergie maintiendra-t-il son projet ? Interrogée sur ce sujet, la société n'a pas souhaité s'exprimer.

Sabrina Vernade

LANGUEDOC-ROUSSILLON

11 AUDE

11200 Cruscades

Midi Libre

07.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/07/VILLAGES-La-Compagnie-du-vent-seme-un-champ-d-39-eoliennes-1444575.php5>

Édition du dimanche 7 novembre 2010

La Compagnie du vent sème un champ d'éoliennes

C'est une floraison pas comme les autres qui se prépare à Cruscades pour le printemps prochain. Cinq éoliennes d'une puissance unitaire de 2,3 mégawatts seront mises en service par la Compagnie du vent, groupe GDF Suez. Basée à Montpellier et spécialisée dans les énergies renouvelables, la société a obtenu de la préfecture en juin 2008 le permis de construire ce nouveau champ d'éoliennes. La production annuelle du parc est estimée à 25 millions de kilowattheures. Soit, de quoi alimenter près de 11000 personnes en électricité propre et renouvelable autour des éoliennes, et d'éviter l'émission de plus de 16700 tonnes de gaz carbonique par an.

Un chantier propre et écolo.

Réunions d'information, concertation avec les propriétaires des terrains et les exploitants, enquête publique... le projet de parc éolien à Cruscades a été initié par l'ancienne municipalité menée alors par Roger Dedieu.

«C'est la Compagnie du vent qui finance la totalité du chantier. La commune de Cruscades ne percevra rien puisque la taxe professionnelle devrait revenir à la communauté de communes. L'électricité sera revendue à EDF», souligne Jean-Claude Morassutti, premier magistrat de Cruscades. Notons que la Compagnie du vent a investi 15,6 millions d'euros pour l'implantation des cinq éoliennes sur une vingtaine d'hectares à proximité du chemin de Resplandy.

«Nous avons fait en sorte que le parc ne se situe pas trop près du village afin de ne pas brider l'évolution de la commune», reprend le maire. Les travaux ont débuté fin septembre et de nombreuses entreprises locales sont sollicitées (Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales).

«La première action a consisté au décapage de la terre végétale et au terrassement des pistes d'accès... Ensuite, l'entreprise Lavoye a entamé la fouille des fondations des cinq éoliennes, et l'entreprise SM a débuté la réalisation de ces fondations en appliquant le béton de propreté. Dans le cadre de son engagement 'chantier propre', la Compagnie du vent a fait mettre en place une station de lavage des camions, afin d'éviter de salir les routes environnantes avec le transport de béton. Pour respecter les espèces d'oiseaux locales en période de nidification, la Compagnie du vent a souhaité, en accord avec les principales entreprises intervenantes, de ne pas réaliser de gros travaux de génie civil entre la mi-avril et la mi-juillet. Aussi, pour respecter les vendanges, il a été décidé d'attendre la fin de la récolte avant de commencer les travaux de terrassement», explique-t-on.

Moisson de projets tournés vers l'environnement.

En outre, la réalisation des fondations des cinq éoliennes

«nous souhaitons aussi agir sur les économies d'eau. Pour cela, nous pensons développer un partenariat avec l'Association syndicale autorisée pour créer une réserve d'eau qui serait remplie l'hiver et utilisable l'été par les exploitants», indique Jean-Claude Morassutti. Avec la création du parc éolien, voici une belle moisson de projets tournés vers l'environnement qui font de Cruscades une commune avec le vent en poupe.

F. P.

A proximité du chemin de Resplandy et après la ZAC des Horts à Cruscades, le nouveau parc éolien se construit. Photos F. P.

+++++
**LANGUEDOC-ROUSSILLON 11 AUDE 11100 Narbonne & Montredon-des-Corbières 11110 Coursan
 11120 Marcorignan 11200 Névian & Bizanet & Villedaigne & Raissac-d'Aude
 11590 Cuxac-d'Aude**

Midi Libre

07.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/07/VILLAGES-Une-zone-de-developpement-eolien-creee-1444584.php5> et
<http://www.lindependant.com/articles/2010-11-07/une-zone-de-developpement-eolien-creee-br-les-membres-du-conseil-municipal-se-sont-reunis-le-14-octobre-br-adhesion-au-grand-narbonne-br-le-conseil-mu-278743.php>

ATTENTION LE NARBONNAIS !

Édition du dimanche 7 novembre 2010

Une zone de développement éolien créée...

Une zone de développement éolien créée

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 14 octobre.
 Adhésion au Grand Narbonne

. Le conseil municipal accepte les demandes d'adhésion au Grand Narbonne des communes d'Argeliers, Ginestas, Mirepeisset, Saint-Marcel-Sur-Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Sallèles-d'Aude, Ventenac en Minervois, Bize Minervois et Pouzols-Minervois.

Création d'une zone de développement éolien (ZDE). Le conseil municipal approuve la

création d'une Zone de Développement Eolien sur les communes de: Secteur 1: Cuxac-d'Aude, Coursan, Narbonne. Secteur 2: Bizanet, Marcorignan, Montredon-des-Corbières, Névian, Villedaigne, Raïssac-d'Aude. Il approuve également les puissances minimale de 18 MW et maximale de 140 MW fixées pour la dite zone ainsi que le périmètre tel qu'il est délimité sur les cartes ci-annexées.

Etc.
(A suivre). NEVIAN

+++++
MIDI-PYRENEES **12 AVEYRON** **12410 Curan**
 Midi Libre
 07.11.2010
<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/07/VILLAGES-CuranRepas-de-la-convivialite-1444656.php5>

Édition du dimanche 7 novembre 2010

CuranRepas de la convivialité....

CuranRepas de la convivialité.

Le collectif Agir pour le Lévézou a été constitué il y a deux ans pour défendre les éléments essentiels de la vie: l'eau, l'air, la terre. Pour fêter cet anniversaire, nous vous invitons à un repas convivial qui aura lieu à la salle de fêtes de Saint-Laurent-de-Lévézou, samedi 13 novembre

, à midi. Durant ce moment d'amitié où nous montrerons notre attachement au Lévézou, le collectif informera des divers projets en cours sur le territoire (parc éolien, captage de source). Inscriptions jusqu'à demain

auprès de: Madeleine Rudelle à Pont-de-Salars (0565468029), Angèle Albacete à Mauriac (0565587535), Marie-Christine Colin à Vezins (0565706907), Nathalie Costes à Curan (0565460136), ou Jean-Marie Bernad à Ségur (0565696356).

+++++
RHONE-ALPES **42 LOIRE** **42440 Noiretable**
 Vent du Haut-Forez
 07.11.2010
[Merci](#) à M. D.

RHONE-ALPES

LOIRE

42440 NOIRETABLE

Récidive...

Après le succès du 9 octobre dernier, l'association Vent Du Haut Forez a organisé une seconde matinée d'informations auprès de la population Nétrablaise et ses environs, suite au projet de ZDE des monts du Haut Forez.



Le marché qui a lieu tous les samedis matins dans le plus gros village de la Communauté de communes de la Montagne du Haut Forez (1800 Ha) voit transiter les habitants disséminés dans la campagne et qui souvent, n'ont pas eu vent de ce projet ! Parfois stupéfaits sur l'avancée du dossier qu'ils croyaient encore au stade du balbutiement, les personnes qui sont venues recueillir les informations n'ont pas hésité à manifester leur opposition et signer la pétition.

Rappelons que le Conseil Municipal de la commune de Noirétable, très favorable au projet, a négligé l'information au public. Dans un récent article dans « La Tribune-le Progrès » daté du 04 novembre 2010, M. le Maire justifiait sa position en écrivant-je cite- « la présence d'éoliennes représente quelques atouts, même si elle gêne quelques résidents ». Par conséquent, tous les autres habitants vont devoir l'accepter...Et de citer « l'image du territoire qui pourrait à terme revendiquer son autonomie en énergie,... l'entretien des pistes réalisé par les exploitants d'éoliennes(entendez routes forestières transformées en autoroutes pour convois exceptionnels !),... les ressources non

négligeables, ...l'attrait touristique »...De quoi se demander si M. le Maire a étudié les conséquences de ce projet dévastateur et compris l'intérêt de ses administrés !

Ces arguments contradictoires et quelque peu aberrants, loin de convaincre les populations, ont accentué les doutes déjà installés.

Comment penser que l'implantation d'éoliennes puisse motiver le touriste, quant aux rentrées financières espérées, ce serait une grande désillusion si l'on en croit les résultats des expériences d'autres sites. Enfin il conviendrait de préciser à M. le Maire que l'énergie produite par une zone industrielle d'éoliennes n'est pas distribuée localement mais injecté dans le circuit national RTE/EDF qui l'a rachetée 2,5 fois le prix du marché, au promoteur d'aérogénérateurs. Quant à son attachement, fort compréhensible, à l'agriculture, ce ne sera pas non plus les éoliennes qui pourraient la relancer et en ce qui concerne « le territoire à l'abandon », il faut savoir qu'aucune grange n'est restée en ruine sur nos montagnes ; elles sont toutes été achetées et rénovées à grand frais, sans aucune aide, par des amoureux des sites du Haut Forez. Ceux-ci n'entendent pas voir leurs paysages souillés par une zone industrielle, dont l'éventuelle implantation serait de la responsabilité totale des élus !



Le canton de Noirétable (Loire) compte environ 1800 habitants.

Et M. le Maire de conclure : « *débattons... et tout se passera bien* », étant donné l'absence de concertation avec les populations, nous pouvons traduire cela par : faites nous confiance, on s'occupe de tout, y compris de votre enterrement...Vous êtes trop bon, cher monsieur !

L'engagement dans un projet de cette ampleur nécessite impérativement une connaissance approfondie du sujet, à minima pour les municipalités. Il est bien évident que ce n'est pas du tout le cas, pour la Communauté de communes de la Montagne du Haut Forez, qui pourtant engage ses populations dans une voie sans retour. C'est pourquoi l'association Vent Du Haut Forez poursuivra son information et luttera pour l'abandon de ce projet, destructeur du patrimoine et de la vie même des habitants et résidents.

MD/VDHF/Antenne La Chamba ; visitez le site :

<http://vent.du.haut.forez.free.fr>